



CDPME

PROCES-VERBAL N°1

Réunion restreinte du 02/09/2026

SEPTEMBRE 2026

JOURNÉE DU 05/09/26 – 06/09/26

Match n°55723582 – SENIORS D1 : ES SEIZIEME / AS PARIS du 05/09/26 :

Considérant le contexte sportif encadrant la rencontre entre ces deux clubs, pouvant amener à de potentielles tensions,

La commission décide, par prévention, de désigner un délégué officiel à la charge du District.

Transmission du dossier à la commission des délégués pour désignation.

La commission détermine cette rencontre pour l'utilisation du dispositif des caméras portatives sur les arbitres en respect des modalités inscrites à la circulaire annexée aux règlements fédéraux.

Transmission du dossier à la CDA pour mise en place.

Match n°55723585 – SENIORS D1 : MACCABI PARIS / COURONNES OFC du 05/09/26 :

Considérant le contexte sportif encadrant la rencontre entre ces deux clubs, pouvant amener à de potentielles tensions,

La commission décide, par prévention, de désigner un délégué officiel à la charge du District.

Transmission du dossier à la commission des délégués pour désignation.

La commission détermine cette rencontre pour l'utilisation du dispositif des caméras portatives sur les arbitres en respect des modalités inscrites à la circulaire annexée aux règlements fédéraux.

Transmission du dossier à la CDA pour mise en place.

Match n° 55725038 – SENIORS D2 : MACCABI PARIS / CAMILLIENNE du 06/09/26 :

Considérant la proximité géographique entre les deux clubs entourant cette rencontre,

La commission décide, par prévention, de désigner un délégué officiel à la charge du District.

Transmission du dossier à la commission des délégués pour désignation.

La commission détermine cette rencontre pour l'utilisation du dispositif des caméras portatives sur les arbitres en respect des modalités inscrites à la circulaire annexée aux règlements fédéraux.

Transmission du dossier à la CDA pour mise en place.

Le Président de la Commission
Nuno Filipe MIGUEL